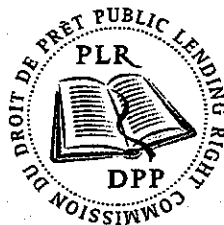


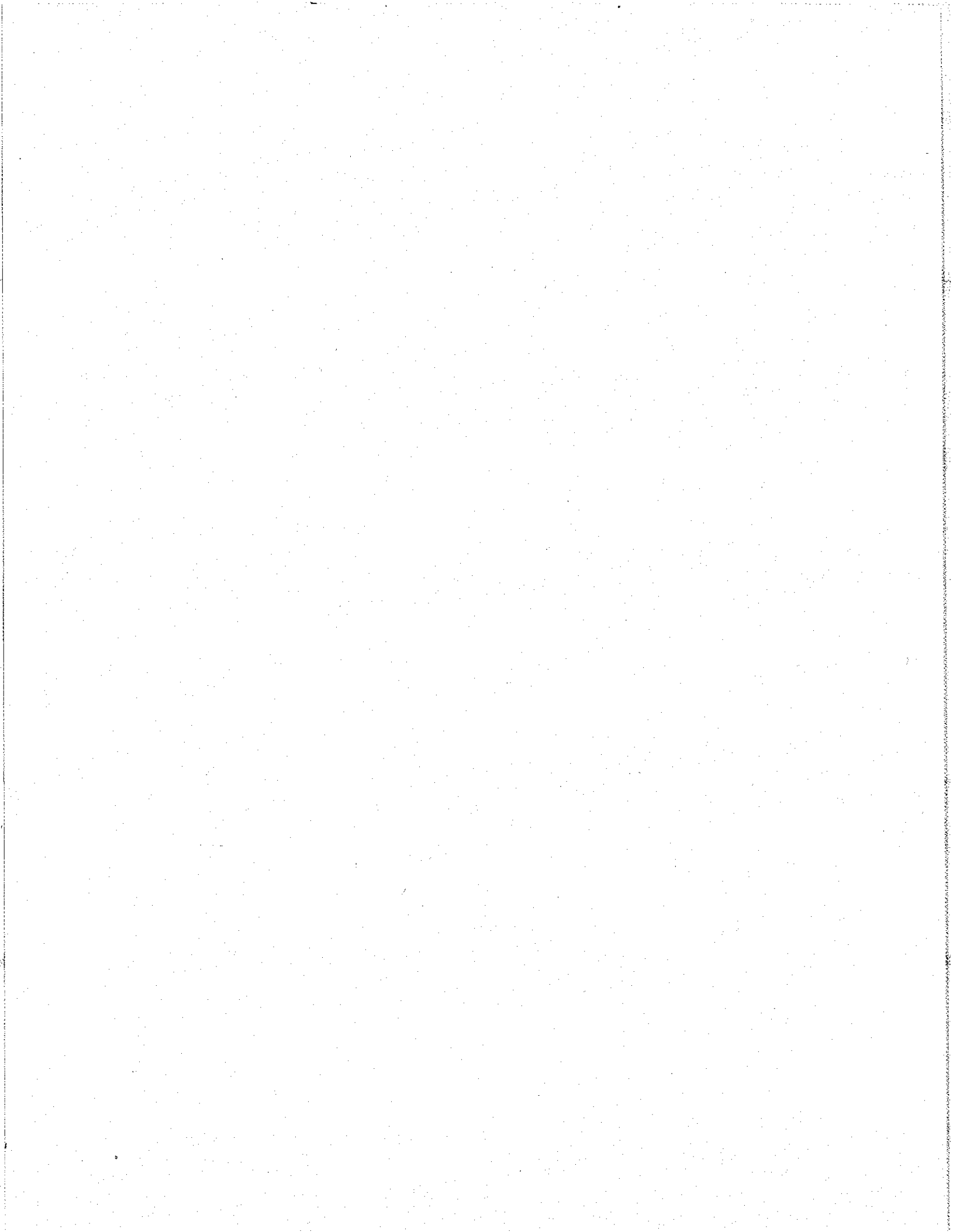
COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

RAPPORT ANNUEL

2001-2002



Le 2 juin 2002



PUBLIC LENDING
RIGHT COMMISSION



COMMISSION DU
DROIT DE PRÊT PUBLIC

COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

RAPPORT ANNUEL

2001-2002

Le 2 juin 2002
Ce document peut être
photocopié librement.

350 ALBERT STREET, P.O. BOX 1047, OTTAWA, ONTARIO, K1P 5V8
Tel. 1 (800) 521-5721 or (613) 566-4378, Fax: (613) 566-4418
E-MAIL: plr@canadacouncil.ca
www.plr-dpp.ca

350, RUE ALBERT, C.P. 1047, OTTAWA (ONTARIO) K1P 5V8
Tél. 1 (800) 521-5721 ou (613) 566-4378, Téléc. (613) 566-
4418 COURRIEL : dpp@conseildesarts.ca
www.plr-dpp.ca

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 311

LECTURE 1

PROFESSOR [Name]

MEMBRES DE LA COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC 2001-2002

Pascal Assathiany	<i>Association nationale des éditeurs de livres</i>
* Ruth Bradley-St-Cyr	<i>Association of Canadian Publishers</i>
Dean Brinton (non-votant)	<i>Le Conseil des Arts du Canada</i>
* Joan Clark (vice-présidente)	<i>Commission du droit de prêt public</i>
* Carole David	<i>Commission du droit de prêt public</i>
Rose Després	<i>Regroupement des écrivains acadiens</i>
Ray Ellenwood	<i>Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada</i>
* Jules Larivière	<i>Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)</i>
Daniel Mativat	<i>Commission du droit de prêt public</i>
Paul McCormick (non-votant)	<i>Bibliothèque nationale du Canada</i>
Roma Quapp (non-votant)	<i>Ministère du Patrimoine canadien</i>
* André Roy (président)	<i>Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ)</i>
Jacques Ruelland	<i>Société des écrivains canadiens</i>
Caroline Russell-King	<i>Playwrights Union of Canada</i>
Andreas Schroeder	<i>The Writers' Union of Canada</i>
* Douglas Smith	<i>The League of Canadian Poets</i>
Cora Taylor	<i>Canadian Authors Association</i>
Jean-Guy Théoret (non-votant)	<i>Bibliothèque nationale du Québec</i>
* Paul Whitney	<i>Canadian Library Association</i>

Personnel administratif du DPP

Gwen Hoover, Secrétaire générale
Benoît Rollin, Agent
Rachelle Lanoue, Adjointe administrative
Danielle Guindon, Commis

* Membre du Comité exécutif

THE HISTORY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

CHAPTER I
THE EARLY HISTORY OF THE UNITED STATES

THE EARLY HISTORY OF THE UNITED STATES

The first European settlement in North America was established by the Spanish in 1492. The English followed in 1607 with the Jamestown colony. The Pilgrims arrived in 1620 at Plymouth. The American Revolution began in 1775 and ended in 1783 with the Treaty of Paris.

The American Revolution was a war for independence from Great Britain. It resulted in the United States becoming a sovereign nation. The Constitution was drafted in 1787 and ratified in 1788.

The American Civil War was fought from 1861 to 1865. It was a conflict between the Union and the Confederacy over the issue of slavery. The Union emerged victorious, and slavery was abolished.

The American Civil War was a war between the North and the South. It was fought over the issue of slavery. The Union won, and slavery was abolished.

The American Civil War was a war between the North and the South. It was fought over the issue of slavery. The Union won, and slavery was abolished.

The American Civil War was a war between the North and the South. It was fought over the issue of slavery. The Union won, and slavery was abolished.

The American Civil War was a war between the North and the South. It was fought over the issue of slavery. The Union won, and slavery was abolished.

The American Civil War was a war between the North and the South. It was fought over the issue of slavery. The Union won, and slavery was abolished.

The American Civil War was a war between the North and the South. It was fought over the issue of slavery. The Union won, and slavery was abolished.

The American Civil War was a war between the North and the South. It was fought over the issue of slavery. The Union won, and slavery was abolished.

The American Civil War was a war between the North and the South. It was fought over the issue of slavery. The Union won, and slavery was abolished.

The American Civil War was a war between the North and the South. It was fought over the issue of slavery. The Union won, and slavery was abolished.

The American Civil War was a war between the North and the South. It was fought over the issue of slavery. The Union won, and slavery was abolished.

The American Civil War was a war between the North and the South. It was fought over the issue of slavery. The Union won, and slavery was abolished.

The American Civil War was a war between the North and the South. It was fought over the issue of slavery. The Union won, and slavery was abolished.

The American Civil War was a war between the North and the South. It was fought over the issue of slavery. The Union won, and slavery was abolished.

BREF APERÇU DU PROGRAMME DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

Objet

Verser des paiements aux auteurs canadiens pour la présence de leurs livres catalogués dans des bibliothèques du pays, et admissibles selon les critères du programme de la CDPP.

Contexte

Le programme du droit de prêt public a été créé en 1986 après presque quarante ans de pressions exercées par les associations nationales d'écrivains. Le Canada est l'un des quinze pays au monde à mettre en oeuvre un programme de droit de prêt public. Le programme canadien reçoit une affectation annuelle du Parlement (10,014 millions de dollars pour 2001-2002) et fonctionne sous l'égide du Conseil des Arts du Canada. Une commission, dont la majorité des membres sont des écrivains, représentant les organismes nationaux d'écrivains, de bibliothécaires et d'éditeurs, est chargée d'établir les politiques générales du programme, qui sont mises en oeuvre par un comité exécutif. La Commission et le Comité exécutif sont tous deux présidés par l'écrivain André Roy.

Programme

Les auteurs doivent inscrire leurs livres auprès de la Commission, qui dresse une liste de tous ces titres. Les titres sont alors recherchés chaque année dans le catalogue d'un nombre représentatif de bibliothèques (dix de langue anglaise, cinq de langue française). L'auteur reçoit un paiement pour chaque bibliothèque dans laquelle se trouve son livre. Le paiement maximum que pouvait recevoir un auteur du programme cette année était de 3 675 \$.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

André Roy

Observations générales

En février 2002, la Commission du droit de prêt public (DPP) a versé 9 653 043 \$ à 13 269 écrivains, traducteurs et illustrateurs pour la présence de 50 878 de leurs titres dans les collections des bibliothèques publiques et universitaires canadiennes.

Grâce à une nouvelle injection de fonds du Conseil des Arts du Canada au programme du droit de prêt public, la somme distribuée cette année a été augmentée d'un million de dollars par rapport à l'an passé. Les fonds, qui avaient d'ailleurs été attribués au Conseil par le ministère du Patrimoine canadien, faisaient partie du financement global des arts annoncé par le gouvernement fédéral en mai 2001. Nous remercions le Conseil des Arts et le ministère du Patrimoine canadien de cette marque de confiance dans la mission de la Commission.

Les commentaires que nous avons reçus des auteurs, à la suite de l'envoi des chèques de février dernier, sont éloquentes. Parmi la panoplie des mesures existantes en matière de politique culturelle fédérale, notre programme doit certainement être l'un des plus appréciés. Qu'il s'agisse de paiement concret pour la présence des livres dans les bibliothèques, de la reconnaissance du rôle de l'écrivain dans la société canadienne ou de l'administration simplifiée de la Commission et de sa gestion par les auteurs pour les auteurs, tous ces éléments sont souvent cités dans les lettres. Ils sont considérés comme autant de parties organiques, essentielles et exemplaires du type de programme du droit de prêt public qui devrait être en vigueur au Canada de nos jours.

Administration

La Commission se félicite d'avoir directement consacré toutes les augmentations budgétaires au paiement des livres des auteurs. À cet égard, nous croyons que nos décisions ont été rigoureuses et pertinentes. Cette année encore, la Commission a réussi à limiter ses coûts administratifs à 4 % de son budget total. Ce pourcentage étonnant est en partie redevable au Conseil des Arts avec lequel la Commission partage différents services administratifs tels que les finances, l'informatique et le personnel. En partageant ainsi certaines dépenses avec un organisme d'importance comme le Conseil, la Commission bénéficie d'économies d'échelle substantielles qu'elle ne saurait obtenir autrement.

Pour donner un exemple bien concret d'économies réalisées l'an dernier, prenons notre participation au Salon du livre de Montréal en novembre 2001. La Commission a partagé le stand du Conseil des Arts du Canada, ce qui lui a permis de distribuer des signets soulignant le quinzième anniversaire du droit de prêt public et de répondre aux questions des visiteurs. Cette participation, qui a été des plus réussies, a non seulement permis d'attirer l'attention du public sur notre programme, mais aussi a incité nombre de nouveaux auteurs à s'inscrire au programme, et tout cela à un coût minime pour la Commission.

Un autre exemple : l'informatisation des différents processus du programme du droit de prêt public qui a été fait de concert avec les Services de gestion de l'information (SGI) du Conseil des Arts. Nous avons lancé un nouveau et important projet de vérification de la présence des titres en bibliothèque, processus qui est à la base même de la méthode de calcul des paiements

individuels. Le personnel des SGI du Conseil a réussi à créer un lien entre la base de données du DPP et celle de la Bibliothèque nationale du Canada, ce qui nous a permis de télécharger les ISBN des titres inscrits au programme du droit de prêt public. Les ISBN, qui constituent le lien commun par lequel les données de notre base peuvent être comparées aux données figurant aux catalogues des bibliothèques individuelles, nous indiquent ainsi les titres qui se trouvent dans une bibliothèque donnée. L'informatisation de cette opération remplacera éventuellement toutes les vérifications manuelles des titres en bibliothèque, ce qui réduira les coûts ainsi que les risques d'erreurs humaines.

Les statistiques

Cette année, les titres admissibles inscrits au programme du droit de prêt public ont été trouvés au total 262 686 fois dans les bibliothèques échantillonnées. Afin de déterminer le taux de référence pour chaque titre, nous divisons la somme totale disponible cette année, soit 9 653 043 \$, par le nombre de fois les titres qui sont relevés en bibliothèque, soit 262 686. Le taux de référence ainsi obtenu pour l'année 2001-2002 est de 36,75 \$ ce qui représente une augmentation de 4,3% par rapport au taux de 35,25 \$ l'an dernier. Ce taux est ensuite appliqué à l'ensemble de la base de données, selon le pourcentage de participation de l'auteur au titre réclamé (ce qui peut varier de 100 % pour les titres n'ayant qu'un seul auteur, jusqu'au taux de 5 % dans le cas d'une contribution collective).

L'augmentation du nombre d'auteurs ayant reçu un paiement révèle un taux de croissance constant de 4,2 % au cours des dernières années. Le taux de croissance des titres admissibles a, lui, augmenté à 6,4 %. Si nous prenons les données du Recensement de la population de 2001, et si nous les comparons à l'augmentation du nombre d'auteurs inscrits au DPP, nous remarquons que le taux de croissance observé chez les auteurs du DPP est six fois supérieur à celui de la population en général, et ce, pour la période de 1996 à 2001 (23 % de croissance au DPP, par rapport à un taux de 4 % dans la population en général). Cette croissance est indubitablement la preuve d'une vitalité exceptionnelle chez les auteurs littéraires du Canada.

Échantillonnage des bibliothèques

La Commission choisit ses bibliothèques parmi les grandes bibliothèques publiques et universitaires du pays et ce, dans le respect des dimensions régionales et linguistiques du pays.

Conformément aux tendances de la population, 13 des 23 bibliothèques de notre échantillon de 2001-2002 (soit 56 %) étaient situées dans les zones urbaines où résident 51 % de la population canadienne (la zone élargie du Golden Horseshoe dans le Sud de l'Ontario; Montréal et sa région adjacente; le Lower Mainland en Colombie-Britannique et le Sud de l'Île de Vancouver; et le corridor Calgary-Edmonton).

Cette légère sur-représentation s'explique par les variations rencontrées dans la répartition des titres admissibles inscrits au programme du droit de prêt public. Le Québec représente l'exemple le plus frappant : 24 % de la population canadienne réside dans cette province alors que près de 35 % des titres admissibles sont inscrits au droit de prêt public par des auteurs québécois.

Comme notre projet de recherche informatisée des titres en bibliothèque nous permettra d'élargir notre échantillon de bibliothèques, il est évident que nous devons aussi continuer à maintenir une présence dans les zones fortement peuplées.

Le droit de prêt public international

En septembre 2001, j'ai eu l'honneur de représenter la Commission du droit de prêt public à la 4^e Conférence internationale du droit de prêt public, à Canberra, en Australie. Ces conférences bisannuelles fournissent l'occasion de prendre le pouls de la situation des programmes du droit de prêt public partout dans le monde et, ainsi, d'établir des perspectives ou des plans à long terme, compte tenu du thème proposé. Le thème choisi à Canberra portait sur les nouvelles technologies. J'ai parlé de la situation actuelle de notre Commission, de la prochaine évaluation de notre programme et de la politique gouvernementale canadienne au sujet des traités internationaux, ce qui m'a permis de réaffirmer que l'un des buts fondamentaux de notre programme consiste à appuyer le développement de notre littérature -- comme composante essentielle de la culture canadienne -- par l'amélioration du statut économique de l'écrivain.

Évaluation du Programme du droit de prêt public

Pendant l'année visée par ce présent rapport, l'évaluation de notre programme proposée par le gouvernement a constitué l'autre grande préoccupation de la Commission du droit de prêt public. En mai 2001, le gouvernement fédéral a déclaré sa volonté d'entreprendre, et nous citons : « . . . une évaluation de la Commission du droit de prêt public afin de déterminer l'efficacité du programme quant à l'atteinte des objectifs établis ainsi qu'à l'efficience de l'administration du programme. L'évaluation devrait tenir compte de l'incidence du droit de prêt public sur les écrivains, les traducteurs et les illustrateurs, des critères d'admissibilité, des mécanismes d'exécution et de la structure administrative. » Le gouvernement répondait ainsi à une recommandation formulée en juin 2000 par le Comité permanent du Patrimoine canadien, selon laquelle : « le ministère du Patrimoine canadien [devrait entreprendre] l'évaluation de la Commission du droit de prêt public en vue d'améliorer cette source importante de revenu pour les auteurs, traducteurs et illustrateurs canadiens. »

Le processus d'évaluation a débuté en janvier 2002 et se terminera d'ici la fin du mois d'août de la présente année. Dans le cadre de ce processus, la Commission du droit de prêt public a préparé, pour consultation, son propre rapport d'évaluation. Celui-ci est affiché dans notre site Web, à l'adresse www.plr-dpp.ca.

Nous avons principalement axé notre rapport sur le financement de la Commission DPP. Nous recommandons la participation de tous les auteurs, quelles que soient les catégories du livre, au programme et la stabilisation du paiement à un taux de référence de 50 \$. Bien qu'il s'agisse là d'une augmentation appréciable par rapport au taux actuel de 36,75 \$, le montant visé est modeste, compte tenu du taux initial de 40 \$ en vigueur dans le programme il y a 16 ans (1986). Si nous tenons compte des bouleversements que connaissent actuellement l'industrie de l'édition et le marché du livre, et des conséquences négatives qu'ils entraînent pour les auteurs, nous croyons que ce taux de 50 \$ est juste et nécessaire.

Nouvelle problématique

En juin 2001, des fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien nous ont annoncé que dorénavant le Conseil des arts du Canada deviendra notre seul interlocuteur. Cette annonce a suscité beaucoup d'inquiétude chez nos membres, non pas tant sur l'indépendance de la Commission (nos relations avec le Conseil des arts sont à la fois cordiales, professionnelles et efficaces) ni sur son statut que sur le développement, ou si vous voulez, l'expansion continue que connaît notre programme depuis sa création. Chaque année, nous rencontrons les responsables du ministère pour évaluer nos besoins financiers, qui sont en constante augmentation du fait que chaque année de nouveaux auteurs apparaissent et que de nouveaux livres sont publiés. Cette augmentation a constamment tourné autour de 5 % et nous tentions de convaincre le ministère de consacrer chaque fois des sommes adéquates pour compenser d'une manière juste et raisonnable les auteurs pour leurs livres dans les bibliothèques du pays; dans les faits : pour maintenir notre taux de référence, établi depuis sa création à 40 \$. Du fait de la mission du Conseil et de la répartition de ses budgets, nous devons trouver des solutions sur la manière d'atteindre - et de consolider - les buts de la Commission.

Conclusion

Mon mandat de deux ans, en tant que président de la Commission du droit de prêt public prendra fin en juin 2002. Je saisis l'occasion qui m'est ici donnée pour remercier les membres et le personnel de la Commission du droit de prêt public de leur aide. Leur connaissance des dossiers, leur compétence administrative et leur dévouement m'ont grandement aidé dans ma tâche. Je souhaite aussi remercier nos partenaires : les bibliothécaires, les éditeurs, le Conseil des Arts du Canada et le ministère du Patrimoine canadien pour leur appui indéfectible manifesté envers le Programme du DPP. Enfin et surtout, je salue chaleureusement mes collègues auteurs pour ce qu'ils font le mieux, c'est-à-dire écrire et, ainsi, participer entièrement à l'affirmation et au développement de la culture de ce pays.

**BILAN DE LA SEIZIÈME ANNÉE
DU PROGRAMME DU DROIT DE PRÊT PUBLIC**

	2000-2001	2001-2002	+/- (2000-2001)
AUTEURS INSCRITS AU PROGRAMME	13 041	13 546	3,87%
AUTEURS AYANT REÇU UN PAIEMENT	12 740	13 269	4,15%
TITRES DANS LA BANQUE DES DONNÉES	53 241	56 358	5,85%
TITRES ADMISSIBLES	52 123	55 443	6,37%
TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT	48 346	50 878	5,24%
SOMME VERSÉE AUX AUTEURS	8 650 376 \$	9 653 043 \$	11,59%
PAIEMENT MOYEN PAR AUTEUR	679 \$	727 \$	7,07%
MONTANT PAYÉ CHAQUE FOIS QU'UN OUVRAGE ÉTAIT RETROUVÉ	35,25 \$	36,75 \$	4,26%

CROISSANCE 2001-2002

AUTEURS

DEMANDE DE FORMULAIRES	785	ANGLAIS FRANÇAIS	509 276	NOUVEAUX TITRES INSCRITS	3 897	ANGLAIS FRANÇAIS AUTRES BILINGUES	2 338 1 448 90 21
		(812 EN 1999-2000) (810 EN 2000-2001)				(3 751 EN 1999-2000) (3 930 EN 2000-2001)	

NOUVEAUX AUTEURS INSCRITS	638	ANGLAIS FRANÇAIS	396 242	NOUVEAUX TITRES ADMISSIBLES	3 299	ANGLAIS FRANÇAIS AUTRES BILINGUES	1 967 1 237 80 15
		(637 EN 1999-2000) (691 EN 2000-2001)				(3 107 EN 1999-2000) (3 280 EN 2000-2001)	

NOUVEAUX AUTEURS AYANT REÇU UN PAIEMENT	541 (148 051 \$)	ANGLAIS FRANÇAIS	334 207	NOUVEAUX TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT	2 915 (510 853 \$)	ANGLAIS FRANÇAIS AUTRES BILINGUES	1 739 1 125 39 12
		(536 EN 1999-2000 : 122 298 \$) (587 EN 2000-2001 : 149 212 \$)				(2 958 EN 1999-2000 : 410 022 \$) (2 902 EN 2000-2001 : 480 647 \$)	

TITRES

NOUVEAUX TITRES ADMISSIBLES PAR LANGUE ET PAR CATÉGORIE

	ANGLAIS	%	FRANÇAIS	%	AUTRES	%	BILINGUE	%	TOTAL	%
FICTION	377	19,2%	304	24,6%	19	23,8%	2	13,3%	702	21,3%
LIVRES POUR ENFANT	419	21,3%	374	30,2%	15	18,8%	0	0,0%	808	24,5%
POÉSIE	182	9,3%	123	9,9%	10	12,5%	2	13,3%	317	9,6%
THÉÂTRE	54	2,7%	33	2,7%	2	2,5%	2	13,3%	91	2,8%
NON-FICTION	624	31,7%	263	21,3%	16	20,0%	8	53,3%	911	27,6%
OUVRAGE SAVANT	311	15,8%	140	11,3%	18	22,5%	1	6,7%	470	14,2%
TOTAL	1 967		1 237		80		15		3 299	

**COMPARAISON DES TITRES ADMISSIBLES DPP PAR PROVINCE PAR
RAPPORT À LA POPULATION CANADIENNE**

	Population (Recensement 2001)	% par province	Parts des titres admissibles au DPP	% par province
CANADA	30 007 094		57 333	
Terre-Neuve et Labrador	512 930	1,7	692	1,21
Île-du-Prince- Édouard	135 294	0,5	208	0,36
Nouvelle-Écosse	908 007	3,0	1 394	2,44
Nouveau-Brunswick	331 120	1,1	1 041	1,82
Québec	7 237 479	24,1	19 887	34,75
Ontario	11 410 046	38,0	18 976	33,16
Manitoba	1 119 583	3,7	1 267	2,21
Saskatchewan	978 933	3,3	933	1,63
Alberta	2 974 807	9,9	2 748	4,80
Colombie- Britannique	3 907 738	13,0	7 825	13,67
Yukon	28 674	0,09	35	0,06
Territoires du Nord- Ouest	37 360	0,12	22	0,04
Nunavut	26 745	0,09	11	0,02

**DISTRIBUTION DES PAIEMENTS PAR PROVINCE
2001-2002**

PROVINCE	NOMBRE		%		NOMBRE DE		%		PAYÉS		%	
	D'INSCRIPTIONS	PAIEMENTS			PAIEMENTS				PAIEMENTS		PAIEMENTS	
T.-N.	216	212	1,59%	1,60%	212	98,15%	113 253,03 \$	1,17%	113 253,03 \$	1,17%	113 253,03 \$	1,17%
N.-E.	467	457	3,45%	3,44%	457	97,86%	227 377,05 \$	2,36%	227 377,05 \$	2,36%	227 377,05 \$	2,36%
I.-P.-E.	46	44	0,34%	0,33%	44	95,65%	30 556,93 \$	0,32%	30 556,93 \$	0,32%	30 556,93 \$	0,32%
N.-B.	283	254	2,09%	1,91%	254	89,75%	145 824,56 \$	1,51%	145 824,56 \$	1,51%	145 824,56 \$	1,51%
QUÉ.	4 112	4 017	30,36%	30,27%	4 017	97,69%	3 591 113,42 \$	37,20%	3 591 113,42 \$	37,20%	3 591 113,42 \$	37,20%
ONT.	4 706	4 635	34,74%	34,93%	4 635	98,49%	3 151 529,53 \$	32,65%	3 151 529,53 \$	32,65%	3 151 529,53 \$	32,65%
MAN.	378	373	2,79%	2,81%	373	98,68%	211 698,74 \$	2,19%	211 698,74 \$	2,19%	211 698,74 \$	2,19%
SASK.	277	270	2,04%	2,03%	270	97,47%	174 189,35 \$	1,80%	174 189,35 \$	1,80%	174 189,35 \$	1,80%
ALBERTA	693	676	5,12%	5,09%	676	97,55%	423 355,09 \$	4,39%	423 355,09 \$	4,39%	423 355,09 \$	4,39%
C.-B.	1 926	1 892	14,22%	14,26%	1 892	98,23%	1 243 407,42 \$	12,88%	1 243 407,42 \$	12,88%	1 243 407,42 \$	12,88%
T.-N.-O.	6	5	0,04%	0,04%	5	83,33%	3 252,38 \$	0,03%	3 252,38 \$	0,03%	3 252,38 \$	0,03%
YUKON	19	19	0,14%	0,14%	19	100,00%	5 470,63 \$	0,06%	5 470,63 \$	0,06%	5 470,63 \$	0,06%
NUNAVUT	5	5	0,04%	0,04%	5	100,00%	1 618,84 \$	0,02%	1 618,84 \$	0,02%	1 618,84 \$	0,02%
AUTRES	412	410	3,04%	3,09%	410	99,51%	330 396,09 \$	3,42%	330 396,09 \$	3,42%	330 396,09 \$	3,42%
TOTAL	13 546	13 269	100,00%	100,00%	13 269	97,96%	9 653 043,06 \$	100,00%	9 653 043,06 \$	100,00%	9 653 043,06 \$	100,00%

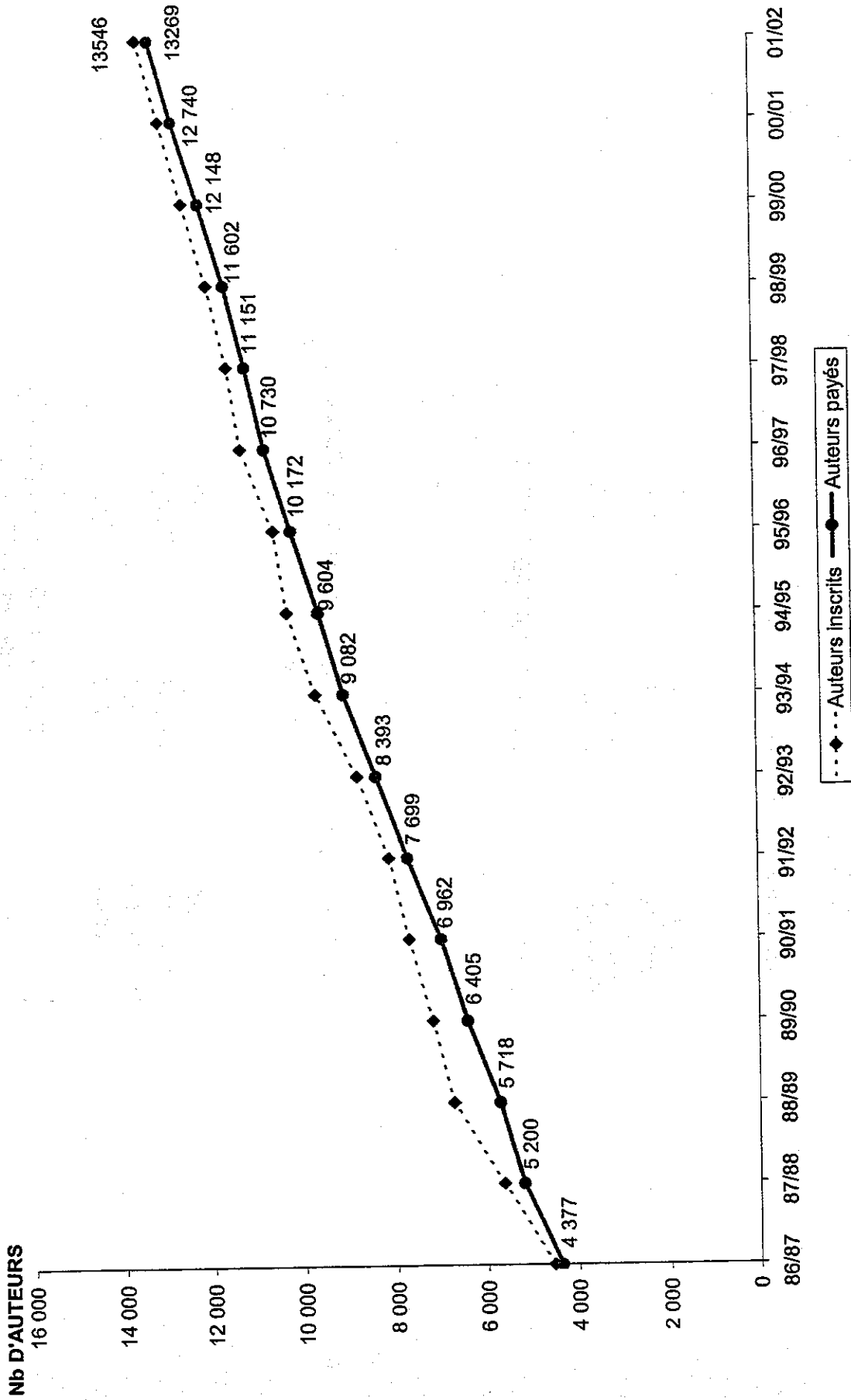
Un exemple: En 2001-2002, 97,47 % des auteurs de Saskatchewan qui se sont inscrits ont touché un paiement. Ils représentent 2,03 % des auteurs payés. Ils se sont partagés 1,80 % du budget des paiements.

**RÉPARTITION DU NOMBRE DES PAIEMENTS
PAR INTERVALLE ET PAR LANGUE
2001-2002**

	LANGUE	AUTEURS	%	\$	%
MINIMUM 25 \$	A	97	0,73%	2 425,00 \$	0,03%
	F	38	0,29%	950,00 \$	0,01%
SOUS-TOTAL	A+F	135	1,02%	3 375,00 \$	0,03%
DE 25,01 \$	A	6 649	50,11%	1 953 350,13 \$	20,24%
À 726,99 \$	F	2 410	18,16%	771 297,81 \$	7,99%
SOUS-TOTAL	A+F	9 059	68,27%	2 724 647,94 \$	28,23%
DE 727,00 \$	A	794	5,98%	674 984,02 \$	6,99%
À 999,99 \$	F	396	2,98%	332 167,33 \$	3,44%
SOUS-TOTAL	A+F	1 190	8,97%	1 007 151,35 \$	10,43%
DE 1 000,00 \$	A	1 087	8,19%	1 507 552,73 \$	15,62%
À 1 999,99 \$	F	630	4,75%	886 915,07 \$	9,19%
SOUS-TOTAL	A+F	1 717	12,94%	2 394 467,80 \$	24,81%
DE 2 000,00 \$	A	440	3,32%	1 166 532,73 \$	12,08%
À 3 674,99 \$	F	314	2,37%	835 418,24 \$	8,65%
SOUS-TOTAL	A+F	754	5,68%	2 001 950,97 \$	20,74%
MAXIMUM 3 675,00 \$	A	209	1,58%	768 075,00 \$	7,96%
	F	205	1,54%	753 375,00 \$	7,80%
SOUS-TOTAL	A+F	414	3,12%	1 521 450,00 \$	15,76%
TOTAL	A	9 276	69,91%	6 072 919,61 \$	62,91%
	F	3 993	30,09%	3 580 123,45 \$	37,09%
	A+F	13 269	100,00%	9 653 043,06 \$	100,00%

(Le paiement moyen en février 2002 était de 727 \$.)

CROISSANCE DU NOMBRE D'AUTEURS 1986-2002



TITRES ADMISSIBLES PAR LANGUE EN 2001-2002

BILINGUE	258	0,47%
ANGLAIS	33 955	61,24%
FRANÇAIS	19 381	34,96%
AUTRES	1 849	3,33%
TOTAL	55 443	TITRES ADMISSIBLES

**TITRES ADMISSIBLES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT
EN 2001-2002**

BILINGUE	239	0,47%
ANGLAIS	31 805	62,51%
FRANÇAIS	17 922	35,23%
AUTRES	912	1,79%
TOTAL	50 878	TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT

**TITRES ADMISSIBLES PAR LANGUE ET PAR CATÉGORIE
2001-2002**

LANGUE DU TEXTE	CATÉGORIE	NOMBRE DE TITRES	% LANGUE	% CATÉGORIE	% GLOBAL
BILINGUE	FICTION	12	4,65%	0,11%	0,02%
	LIVRES POUR ENFANT	15	5,81%	0,15%	0,03%
	POÉSIE	56	21,71%	0,85%	0,01%
	THÉÂTRE	7	2,71%	0,45%	0,10%
	NON-FICTION	145	56,20%	0,62%	0,26%
	OUVRAGE SAVANT	23	8,91%	0,69%	0,04%
	TOTAL		258	100,00%	0,47%
ANGLAIS	FICTION	5 705	16,80%	52,94%	10,29%
	LIVRES POUR ENFANT	5 318	15,66%	53,28%	9,59%
	POÉSIE	3 669	10,81%	55,97%	6,62%
	THÉÂTRE	872	2,57%	56,11%	1,57%
	NON-FICTION	16 127	47,50%	69,43%	29,09%
	OUVRAGE SAVANT	2 264	6,67%	67,60%	4,08%
	TOTAL		33 955	100,00%	61,24%
FRANÇAIS	FICTION	4 462	23,02%	41,41%	8,05%
	LIVRES POUR ENFANT	4 399	22,70%	44,07%	7,93%
	POÉSIE	2 613	13,48%	39,86%	4,71%
	THÉÂTRE	644	3,32%	41,44%	1,16%
	NON-FICTION	6 312	32,57%	27,18%	11,38%
	OUVRAGE SAVANT	951	4,91%	28,40%	1,72%
	TOTAL		19 381	100,00%	34,96%
AUTRES	FICTION	597	32,29%	5,54%	1,08%
	LIVRES POUR ENFANT	250	13,52%	2,50%	0,45%
	POÉSIE	217	11,74%	3,31%	0,39%
	THÉÂTRE	31	1,68%	1,99%	0,06%
	NON-FICTION	643	34,78%	2,77%	1,16%
	OUVRAGE SAVANT	111	6,00%	3,31%	0,20%
	TOTAL		1 849	100,00%	3,33%
TOTAL	FICTION	10 776			19,44%
	LIVRES POUR ENFANT	9 982			18,00%
	POÉSIE	6 555			11,82%
	THÉÂTRE	1 554			2,80%
	NON-FICTION	23 227			41,89%
	OUVRAGE SAVANT	3 349			6,04%
	TOTAL		55 443		

Exemple : Les 16 127 ouvrages de non-fiction en anglais représentent: 47,50 % de tous les titres admissibles en anglais;
69,43% de tous les ouvrages de non-fiction;
et 29,09% de tous les titres inscrits au Dpp.

N. B.: La catégorie "Ouvrage savant" est utilisée seulement depuis 1995-1996. Les ouvrages savants inscrits avant 1996 sont inclus dans la catégorie "Non-fiction".

CROISSANCE ANNUELLE DU NOMBRE DE TITRES ADMISSIBLES PAR LANGUE

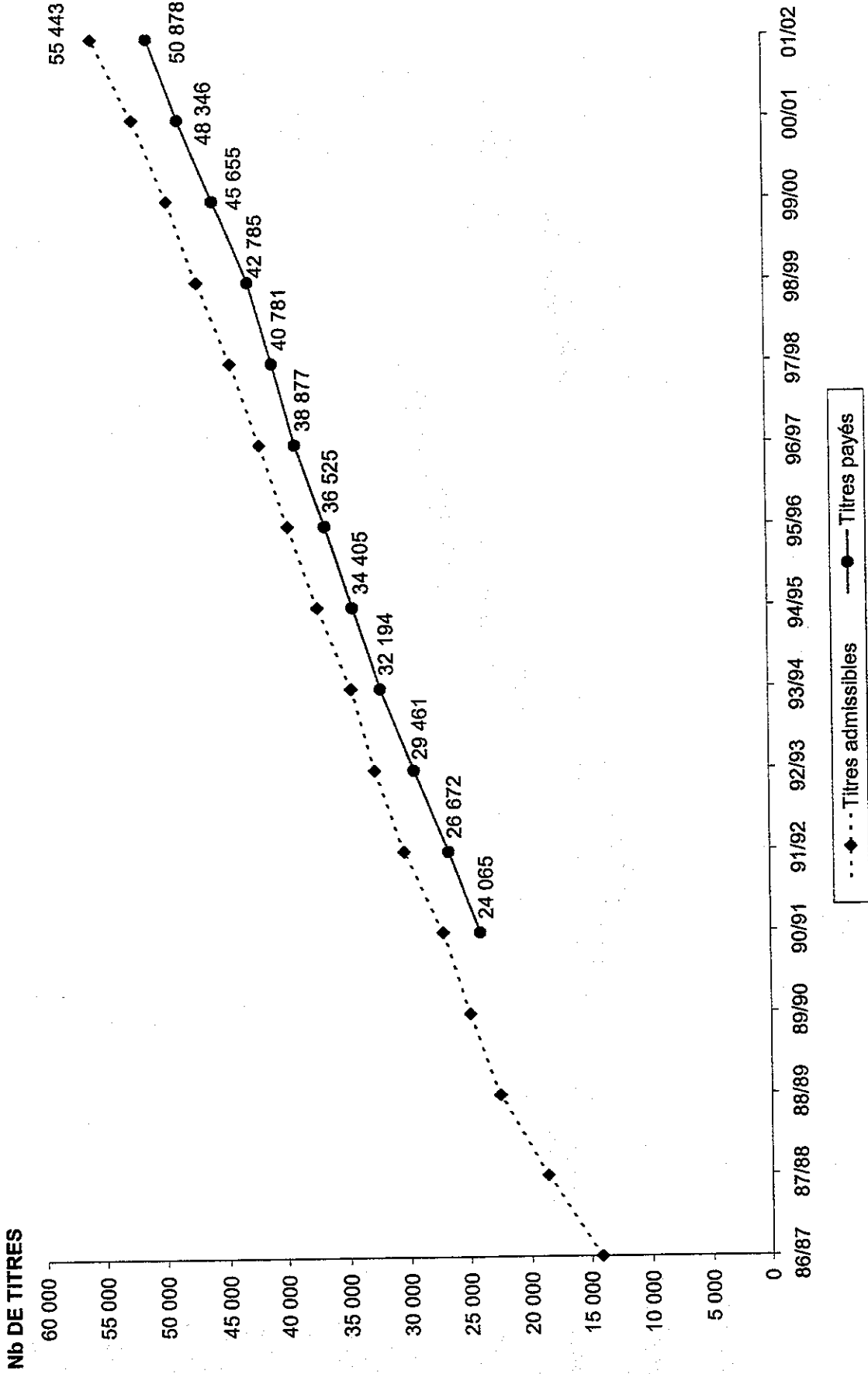
1992-2002

ANNÉE	ANGLAIS	FRANÇAIS	BILINGUES	AUTRES	TOTAL
1992-1993	20 725 7,00%	10 707 9,76%	210 6,60%	1 102 8,25%	32 744 7,92%
1993-1994	21 734 4,87%	11 447 6,91%	203 -3,30%	1 205 9,35%	34 589 5,64%
1994-1995	23 211 6,80%	12 404 8,36%	212 4,43%	1 341 11,29%	37 168 7,46%
1995-1996	24 538 5,72%	13 347 7,60%	222 4,72%	1 432 6,79%	39 539 6,38%
1996-1997	25 935 5,69%	14 231 6,62%	228 2,70%	1 515 5,80%	41 909 5,99%
1997-1998	27 390 5,61%	15 154 6,49%	220 -3,51%	1 596 5,35%	44 360 5,85%
1998-1999	28 870 5,40%	16 180 6,77%	228 3,64%	1 650 3,38%	46 928 5,79%
1999-2000	30 270 4,85%	17 103 5,70%	234 2,63%	1 725 4,55%	49 332 5,12%
2000-2001	31 977 5,64%	18 134 6,03%	243 3,85%	1 769 2,55%	52 123 5,66%
2001-2002	33 955 6,19%	19 381 6,88%	258 6,17%	1 849 4,52%	55 443 6,37%

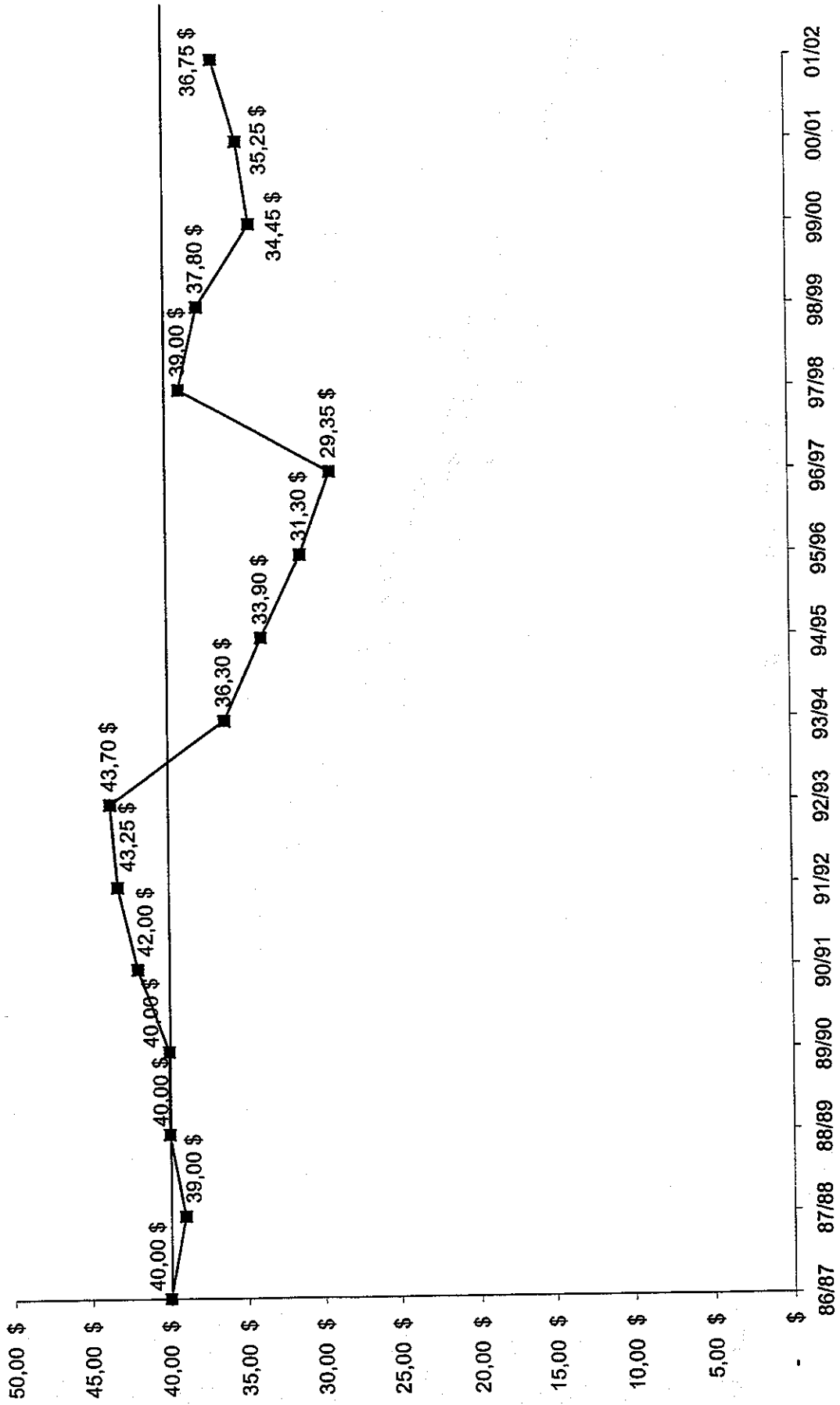
CROISSANCE MOYENNE 1997-2002:

5,75%

CROISSANCE DU NOMBRE DE TITRES 1986-2002



TAUX DE RÉFÉRENCE



SOMMAIRE 1986-2002 (A)

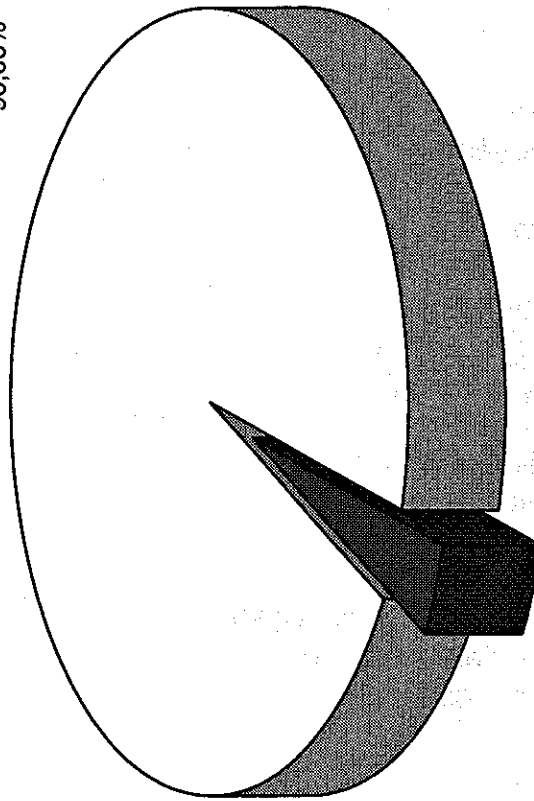
	1986-1987 (1)	1987-1988 (2)	1988-1989 (3)	1989-1990 (4)	1990-1991 (5)	1991-1992 (6)	1992-1993 (7)	1993-1994 (8)
AUTEURS INSCRITS	4 553	5 638	6 713	7 153	7 681	8 125	8 801	9 679
AUTEURS PAYÉS	4 377	5 200	5 718	6 405	6 962	7 699	8 393	9 082
TITRES ADMISSIBLES	16 584	18 850	23 689	24 891	27 664	30 340	32 744	34 589
TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT					24 065	26 672	29 461	32 194
BIBLIOTHÈQUES ÉCHANTILLONNÉES	15	15	15	15	21	22	22	22
NO. DE FOIS QUE LES TITRES ONT ÉTÉ RETROUVÉS (TOTAL)	74 968	86 433	99 100	115 424	129 810	145 829	157 672	171 069
VALEUR PAR FOIS RETROUVÉE (\$)	*40/80 **60/100	39/78 59/113	40/80 80/120	40/80 80/120	42/84 ----	43,25/86,50 ----	43,70/87,40 ----	36,30/72,60 ----
BUDGET (\$)	3 000 000 \$	3 813 000 \$	4 455 000 \$	5 202 000 \$	5 773 000 \$	6 663 000 \$	7 285 000 \$	6 611 000 \$
MONTANT PAYÉ AUX AUTEURS (\$)	2 747 949 \$	3 484 988 \$	3 970 947 \$	4 667 214 \$	5 371 927 \$	6 200 426 \$	6 890 845 \$	6 212 600 \$
PAIEMENT MOYEN (\$)	628 \$	670 \$	694 \$	729 \$	772 \$	805 \$	821 \$	684 \$
ADMINISTRATION (\$)	253 881 \$	382 060 \$	389 151 \$	452 116 \$	458 499 \$	388 989 \$	503 022 \$	404 496 \$
(%) DU BUDGET GLOBAL (six mois)	8,46%	10,02%	8,74%	8,69%	7,94%	5,84%	6,90%	6,10%

SOMMAIRE 1986-2002 (B)

	1994-1995 (9)	1995-1996 (10)	1996-1997 (11)	1997-1998 (12)	1998-1999 (13)	1999-2000 (14)	2000-2001 (15)	2001-2002 (16)
AUTEURS INSCRITS	10 274	10 555	11 243	11 653	11 986	12 523	13 041	13 546
AUTEURS PAYÉS	9 604	10 172	10 730	11 151	11 602	12 148	12 740	13 269
TITRES ADMISSIBLES	37 168	39 539	41 909	44 360	46 928	49 332	52 123	55 443
TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT	34 405	36 525	38 877	40 781	42 785	45 655	48 346	50 878
BIBLIOTHÈQUES ÉCHANTILLONNÉES	24	24	24	23	24	24	23	23
NO. DE FOIS QUE LES TITRES ONT ÉTÉ RETROUVÉS (TOTAL)	184 358	198 577	204 459	205 892	213 207	233 744	245 415	262 686
VALEUR PAR FOIS RETROUVÉE (\$)	33,90/67,80	31,30/62,60	29,35/58,70	39,00/78,00	37,80/75,60	34,45/68,90	35,25/70,50	36,75/73,50
BUDGET (\$)	6 598 305 \$	6 428 069 \$	6 296 937 \$	8 366 000 \$	8 366 000 \$	8 366 000 \$	8 966 000 \$	10 013 662 \$
MONTANT PAYÉ AUX AUTEURS (\$)	6 251 784 \$	6 077 961 \$	6 000 406 \$	8 030 000 \$	8 059 252 \$	8 052 114 \$	8 650 376 \$	9 653 043 \$
PAIEMENT MOYEN (\$)	651 \$	598 \$	559 \$	720 \$	695 \$	663 \$	679 \$	727 \$
ADMINISTRATION (\$) (%) DU BUDGET GLOBAL	398 655 \$ 6,04%	358 651 \$ 5,57%	324 363 \$ 5,15%	321 389 \$ 3,84%	350 210 \$ 4,18%	336 008 \$ 4,02%	396 366 \$ 4,42%	395 882 \$ 3,95%

BUDGET DU PROGRAMME DPP 2001-2002 : PAIEMENTS / ADMINISTRATION

PAIEMENTS AUX AUTEURS
96,06%



ADMINISTRATION
3,94%

□ PAIEMENTS AUX AUTEURS ■ ADMINISTRATION

COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

RAPPORT FINANCIER 2001-2002

<u>Description</u>	<u>2001-2002</u>	<u>2000-2001</u>
Traitements	209 676 \$	199 051 \$
Temps supplémentaire	243 \$	
Prestations aux employés	54 296 \$	74 233 \$
Total des traitements	264 215 \$	273 284 \$
Autres frais de fonctionnement:		
Location et entretien des bureaux	20 796 \$	20 796 \$
Frais de voyages du personnel	813 \$	1 354 \$
Frais d'administration : Conseil des Arts du Canada	20 000 \$	20 000 \$
Informatique : Conseil des Arts du Canada	8 300 \$	8 300 \$
Échantillonnage en bibliothèque	14 025 \$	9 220 \$
Frais de banque	2 722 \$	2 523 \$
Frais de téléphone	1 200 \$	1 200 \$
Frais d'affranchissement et de messagerie	8 603 \$	8 935 \$
Assemblées plénières de la Commission	25 852 \$	24 476 \$
Réunions du Comité exécutif	20 370 \$	21 272 \$
Frais d'impression	7 124 \$	3 294 \$
Fournitures de bureau	1 862 \$	1 712 \$
Total autres frais de fonctionnement	131 667 \$	123 082 \$
TOTAL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	395 882 \$	396 366 \$
TOTAL DES PAIEMENTS DPP AUX AUTEURS	9 653 043 \$	8 650 376 \$